

(COCHER UNE CASE)

DIVISION SENIOR (19 ANS ET PLUS)

DIVISION JUNIOR (DE 12 À 18 ANS)

DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES : LE 26 NOVEMBRE 2011

NOM : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_  
(Participants de la division junior)

ADRESSE POSTALE COMPLÈTE (code postal inclus) \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

**LITTÉRATURE (cocher une case)**

POÉSIE TITRE : \_\_\_\_\_

CONTE/NOUVELLE  
MAXIMUM : 5 000 MOTS COMPTE DE MOTS ( \_\_\_\_\_ ) TITRE : \_\_\_\_\_

ÉTUDE/ESSAI  
MAXIMUM : 5 000 MOTS COMPTE DE MOTS ( \_\_\_\_\_ ) TITRE : \_\_\_\_\_

TEXTE DRAMATIQUE TITRE : \_\_\_\_\_

TEXTE LITTÉRAIRE EN FRANÇAIS TITRE : \_\_\_\_\_  
(Un seul prix sera décerné aux textes littéraires en français, quel qu'en soit le genre)

**COMPOSITION MUSICALE**

(inclut tous les genres de composition musicale) Durée : \_\_\_\_\_ TITRE : \_\_\_\_\_

**ARTS VISUELS** y compris, sans s'y limiter, la peinture, le dessin, la gravure, le collage, les techniques mixtes, le vitrail, les textiles, la photographie et les œuvres dérivées de photos, les images numériques, l'édition de livres uniques, la sculpture sur tous matériaux (notamment le bois, le métal, le papier-mâché, le verre, l'argile, la pierre, les objets trouvés, etc.), et le mélange ou l'assemblage de n'importe laquelle des techniques susmentionnées.

TITRE : \_\_\_\_\_

**TECHNIQUE UTILISÉE :**

(pour l'encadrement de l'œuvre, se référer aux règlements)

**Nouveau!**

**MULTIMÉDIAS NUMÉRIQUES (PILOTE) (Division junior seulement) TITRE :**

J'atteste par la présente que l'œuvre est originale, qu'elle a été terminée dans les douze derniers mois par le seul soussigné, qu'elle **n'a pas** été publiée, exposée ou présentée autrement au public (y compris sur les réseaux sociaux comme des sites Web, des blogs, Facebook, etc.) avant le 25 novembre 2011 et n'a pas été soumise ou n'est pas soumise en même temps à un autre concours. J'accepte les conditions ci-dessous :

1. Le Comité artistique et littéraire exposera publiquement par voie électronique des œuvres d'art visuel sélectionnées durant la cérémonie de remise des prix et/ou dans le cadre d'une exposition qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 13 mai 2012 à The Rooms, St. John's (T.-N.-L.). Le participant convient de laisser son œuvre au concours jusqu'au 23 mai 2012. **Les participants en arts visuels seront avisés par la poste de la date à laquelle reprendre leur œuvre.** Le Comité artistique et littéraire n'est pas responsable des œuvres laissées après cette date.
2. On pourra demander aux lauréats des catégories de littérature et de composition musicale l'autorisation d'interpréter ou de lire publiquement leur œuvre à la Cérémonie de remise des prix, qui se tiendra à The Rooms le soir du 5 mai 2012.
3. Les droits d'auteur demeurent la propriété des participants. Le Comité artistique et littéraire s'engage à ne pas publier ou reproduire les œuvres pour les vendre, les louer, les prêter ou les distribuer de quelque autre façon sans la permission écrite du participant.

Je voudrais recevoir les commentaires écrits des membres du jury

OUI

NON

Signature du participant \_\_\_\_\_ Signature d'un parent/tuteur \_\_\_\_\_

(pour les participants de la division junior seulement)

Soumettre au : Arts and Letters Awards

Dépôt en personne : Bureau du Concours, Arts and Culture Centre  
www.gov.nl.ca/artsandletters ou composer le 709-729-5253 pour connaître les heures de dépôt prévues.

P.O. Box 1854

St. John's, NL

A1C 5P9

**P**OUR LES RÈGLEMENTS COMPLETS ET LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION, VISITER : [www.gov.nl.ca/artsandletters](http://www.gov.nl.ca/artsandletters)

Toute information personnelle recueillie ou fournie dans le cadre du processus d'inscription sera utilisée uniquement pour la gestion des programmes de financement pertinents et l'établissement de rapports statistiques. Tous les renseignements demeureront confidentiels et ne seront pas divulgués à des tiers sans votre consentement, sauf si la loi le requiert ou l'autorise. Veuillez adresser toute question ou tout commentaire au sujet de la protection de la vie privée au *ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs*, au 709-729-6370.



# ARTS & LETTERS

2012

**CONCOURS ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE DE  
TERRÉ-NEUVE-ET-LABRADOR**

**DIVISION JUNIOR 12 À 18 ANS  
ET DIVISION SENIOR 19 ANS ET PLUS**

**SOUSSIONS D'OEUVRES  
LITTÉRAIRES, MUSICALES ET  
VISUELLES ACCEPTÉES**  
(ET MULTIMÉDIAS NUMÉRIQUES DANS LA CATÉGORIE JUNIOR)

**TEXTE LITTÉRAIRE EN FRANÇAIS  
PRIX PERCY JANES DU PREMIER ROMAN (ANGLAIS SEULEMENT)**

**PRIX EN ARGENT**

**Date limite: le 25 novembre 2011**

[www.gov.nl.ca/artsandletters](http://www.gov.nl.ca/artsandletters)

(709) 729-5253



10. Les œuvres doivent être envoyées à :

#### **ADRESSE POSTALE**

Arts and Letters Awards  
P. O. Box 1854  
St. John's, NL  
A1C 5P9

#### **DÉPÔT EN PERSONNE**

Bureau du Concours  
Arts and Culture Centre, St. John's  
Consulter [www.gov.nl.ca/artsandletters](http://www.gov.nl.ca/artsandletters) ou composer le 709-729-5253 pour connaître les heures de dépôt prévues.

### **RÈGLEMENTS DES CATÉGORIES**

#### **Catégorie de littérature**

**Le participant ne peut soumettre plus d'une œuvre dans la Catégorie de littérature (soit en Poésie, en Contes/nouvelles, en Études/essais ou en Textes dramatiques).** Par textes dramatiques, on entend les textes pour la radio, la télévision, le cinéma et le théâtre.

Les œuvres doivent être dactylographiées à double interligne (à l'exception de la poésie) et présentées sur papier blanc ordinaire de 8½ par 11.

**REMARQUE : Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le courriel du participant doivent être inclus sur une feuille séparée et NON SUR L'ŒUVRE ELLE-MÊME.** Dans le cas des œuvres de la Division junior, les textes soigneusement écrits seront acceptés. Pour chaque œuvre soumise, joindre une enveloppe affranchie et pré-adressée, sinon nous ne pouvons garantir ni son retour, ni le commentaire du membre du jury.

#### **Nouveau! Catégorie de composition musicale**

**Le participant ne peut soumettre plus d'une œuvre dans la Catégorie de composition musicale.**

- Cette catégorie est ouverte à tous les genres de création musicale, y compris, sans s'y limiter : classique, jazz, traditionnelle, électronique, mondiale, expérimentale, paysage sonore, etc.
- Les œuvres diffusées sur des disques du commerce, publiées ou interprétées publiquement avant le 25 novembre 2011 ne sont pas admissibles.
- Toutes les œuvres doivent être soumises sous forme d'enregistrements sonores sur un disque compact et accompagnées des renseignements sur l'interprétation et les instruments.
- Toutes les œuvres seront jugées selon la création musicale et non l'interprétation.
- Une partition complète est exigée pour les œuvres classiques et recommandée pour toutes les autres œuvres.
- Dans le cas des œuvres musicales qui comportent des paroles, en fournir une copie dactylographiée.
- Chaque œuvre doit être minutée et sa durée doit être indiquée sur l'étiquette.

À noter : l'interprétation par un groupe n'est pas exclue, mais les créations de groupe ne sont pas admissibles.

**REMARQUE : Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le courriel du participant doivent être inclus sur une feuille séparée et NON SUR L'ŒUVRE ELLE-MÊME.**

#### **Catégorie des arts visuels**

**Le participant ne peut soumettre plus d'une œuvre dans la Catégorie des arts visuels.** Cette catégorie est ouverte aux œuvres de toutes les techniques, y compris, sans s'y limiter, à la peinture, au dessin, à la gravure, au collage, aux techniques mixtes, au vitrail, aux textiles, à la photographie et aux œuvres dérivées de photos, aux images numériques, à l'édition de livres uniques, à la sculpture sur tous matériaux (notamment le bois, le métal, le papier-mâché, le verre, l'argile, la pierre, les objets trouvés, etc.), et au mélange ou à l'assemblage de n'importe laquelle des techniques susmentionnées. L'œuvre doit être achevée à la date limite de dépôt.

Les œuvres soumises doivent être montées et encadrées convenablement pour être exposées. La dimension minimale du cadre pour les œuvres d'art visuel est de 11 pouces par 14 dans la Division senior, et de 8 pouces par 10 dans la Division junior; la taille maximale dans un sens ou dans l'autre est de 8 pieds. Les cadres doivent être prêts à être accrochés, avec fil de fer attaché.

Si l'œuvre est lourde ou composée de multiples éléments qui nécessitent une installation spéciale, vous pouvez communiquer avec la coordinatrice pour discuter d'une soumission en format numérique. Ce type de soumission doit être approuvé par la coordinatrice avant la date limite. Les artistes qui envisagent soumettre leur œuvre dans ce format doivent communiquer avec le coordonnateur bien avant la date limite.

Les grandes œuvres tridimensionnelles pourront être exposées. Pour que les œuvres tridimensionnelles plus petites puissent être exposées de façon sécuritaire dans des vitrines, elles ne doivent pas mesurer plus de 18 pouces (45 cm) de haut, 40 pouces (101 cm) de large et 20 pouces (50 cm) de profond.

**REMARQUE : Pour chaque œuvre soumise, le titre de l'œuvre et la technique utilisée, ainsi que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le courriel de l'artiste, doivent être inscrits à l'endos de l'œuvre d'art.** Toute œuvre soumise sans l'ensemble des renseignements demandés ne sera pas jugée. À des fins d'anonymat, les œuvres ne doivent pas être signées. La coordinatrice se réserve le droit de recouvrir les signatures.

#### **Nouveau! MULTIMÉDIAS NUMÉRIQUES (PILOTE) (DIVISION JUNIOR SEULEMENT)**

- Les œuvres de cette catégorie peuvent être de courtes vidéos qui comprennent des clips audio, du texte, des animations, des dessins graphiques et/ou des photos).
- Les œuvres devraient être d'une durée d'environ une (1) minute.
- Les œuvres de cette catégorie peuvent inclure une combinaison de vidéo et d'audio. La partie vidéo peut inclure du texte (mots) et/ou des visuels. Les clips audio peuvent inclure des voix hors champs et/ou de la musique. Si le texte (les mots) de l'œuvre n'est pas inclus dans la partie visuelle de l'œuvre, en fournir une copie dactylographiée sur une feuille de papier blanc ordinaire de 8 ½ X 10.
- Les œuvres doivent être gravées sur un DVD qui fonctionne dans un lecteur de DVD.
- Il est fortement recommandé de soumettre des œuvres originales. Les œuvres qui utilisent des éléments protégés par un droit d'auteur seront disqualifiées. Tous les projets multimédias qui ne sont pas entièrement le travail original de l'auteur et/ou qui n'appartiennent pas à l'auteur doivent être accompagnés d'un complément d'information.

Les sites suivants appartiennent au domaine public (toute personne peut les utiliser sans restriction) :

- \* Veezzle (<http://www.veezle.com/>)
- \* Creative Commons Search (Google)(<http://search.creativecommons.org/>)
- \* DiscoverEd (<http://discovered.creativecommons.org/search/>)
- \* Finding Media for Your Story (<http://cogdogroo.wikispaces.com/StoryMedia>)
- \* incompetech: Royalty Free Music (<http://incompetech.com/m/c/royalty-free/>)
- \* Mutopia (<http://www.mutopiaproject.org/browse.html>)
- \* opsound (<http://www.opsound.org/index.php>)
- \* freesound project (<http://www.freesound.org/>)

**REMARQUE : Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le courriel du participant doivent être inclus sur une feuille séparée et NON SUR L'ŒUVRE ELLE-MÊME.**

GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
CONCOURS ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE  
2012

Le Concours artistique et littéraire annuel a pour but de stimuler les créateurs de la province en octroyant des prix dans divers domaines de création et en exposant ou en publiant les œuvres méritoires, lorsque c'est approprié et faisable. Des œuvres de création originales en littérature, musique et arts visuels peuvent être soumises.

Catégories et prix

DIVISION SENIOR

Catégorie de littérature

Poésie Six prix de 1 000 \$

OU

Conte/nouvelle Cinq prix de 1 000 \$  
(maximum : 5 000 mots)

OU

Étude/essai Trois prix de 1 000 \$  
(maximum : 5 000 mots)

OU

Texte dramatique Deux prix de 1 000 \$

OU

Un prix de 1 000 \$ sera décerné à un texte en français quel qu'en soit le genre.

Catégorie de composition musicale

Cinq prix de 1 000 \$

Catégorie des arts visuels

Quinze prix de 1 000 \$

DIVISION JUNIOR

Catégorie de littérature

Poésie (12-14 ans) Quatre prix de 250 \$  
(15-18 ans) Six prix de 250 \$

OU

Prose (12-14 ans) Quatre prix de 250 \$  
(15-18 ans) Six prix de 250 \$

OU

Français (12-18 ans) Un prix de 250 \$  
Un prix de 250 \$ sera décerné à un texte en français quel qu'en soit le genre.

Catégorie de composition musicale

(12-14 ans) Deux prix de 250 \$  
(15-18 ans) Deux prix de 250 \$

Catégorie des arts visuels

(12-14 ans) Quatre prix de 250 \$  
(15-18 ans) Six prix de 250 \$

Nouveau!

Multimédias numériques (PILOTE)

(12-18 ans) Un prix de 250 \$

REGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Les envois doivent être reçus ou oblitérés au plus tard à **17 h, LE 25 NOVEMBRE 2011**. Les envois soumis par télécopieur ou par courriel ne seront pas acceptés.
2. Les candidats doivent être résidents de la province de Terre-Neuve-et-Labrador et avoir 19 ans le 25 novembre 2011 pour la Division senior, ou pour la Division junior, avoir pas plus de 18 ans et pas moins de 12 ans le 25 novembre 2011.
3. Les œuvres soumises doivent provenir d'un travail individuel. Les œuvres collectives ne sont pas admissibles.
4. **Chaque création soumise doit être accompagnée d'un formulaire de participation** contenant une déclaration signée attestant que cette création est originale, qu'elle a été produite dans les douze derniers mois, qu'elle n'a été ni publiée, ni exposée, ni rendue publique de quelque autre manière, y compris sur des réseaux sociaux comme des sites Web, des blogs, Facebook, etc., avant le 25 novembre 2011, et qu'elle n'a pas déjà été présentée ou qu'elle n'est pas actuellement présentée parallèlement dans le cadre d'un autre concours. Le Comité artistique et littéraire exposera publiquement par voie électronique des œuvres d'art visuel sélectionnées durant la Cérémonie de remise des prix et/ou dans le cadre d'une exposition qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 13 mai 2012 à The Rooms. Le participant convient de laisser son œuvre au concours jusqu'au 22 mai 2012. **Les participants en arts visuels seront avisés par la poste de la date à laquelle reprendre leur œuvre.** (Les œuvres soumises de l'extérieur de St. John's seront retournées par la poste en mai.)
5. Les droits d'auteur demeurent la propriété des participants.
6. Tous les prix seront normalement octroyés dans chaque catégorie, si nous recevons un nombre d'œuvres suffisant. Toutefois, le jury et le Comité artistique et littéraire se réservent le droit de décerner ou pas n'importe lequel ou l'ensemble des prix.
7. Les œuvres soumises seront traitées avec soin, mais le Comité artistique et littéraire ne sera pas responsable en cas de perte ou de dommages, par accident, vol, sinistre ou autrement. Le Comité n'assume aucune responsabilité pour le transport sécuritaire des œuvres soumises ou les assurances; il encourage les participants à faire inclure l'œuvre dans leur police d'assurance actuelle avant de la soumettre au Concours. Le Comité ne sera pas responsable des œuvres soumises sans identification complète ou sans adresse de retour **ou des œuvres laissées après la date prévue pour leur récupération.**
8. **S'il le demande**, le participant recevra un court commentaire d'un membre du jury.
9. Les résultats du Concours seront annoncés le **5 mai 2012, à The Rooms**.